Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260218-DCM2026_01_07-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.

DELIBERATION DU 17 FEVRIER 2026. N°2026-01-07

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	18
Présents	13
Votants	14

Le mardi 17 février 2026 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur David BRIANT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 13 février 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Simon JEGOU, ayant donné pouvoir à Madame Armelle JAOUEN, Monsieur Gildas BEGOC, Madame Gaëlle LE DILOSQUER, Monsieur Franck MENGUY et Madame Claudie LE NEL

Monsieur Jacques KERROS a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

RENOUVELLEMENT ADHESION A L'ASSOCIATION BRUDED

Depuis 2022, la Commune adhère à Bruded.
BRUDED est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable. Elles ont une même volonté d'avancer ensemble pour aller plus vite sur les chemins de la transition énergétique, écologique et sociale.

BRUDED est un réseau de collectivités engagées concrètement dans des projets de développement durable. L'adhésion permet de bénéficier des expériences des autres, les bonnes comme les mauvaises, tout en acceptant de partager les siennes. Le réseau sert à créer du lien entre ses adhérents et à faire circuler tous documents qui peuvent être utiles à leurs projets.

L'adhésion est demandée par la collectivité et doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal (0,36 euro/habitant/an pour les communes) soit 772,20 € pour 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler l'adhésion communale à Bruded

Monsieur Hervé BOTHOREL pose la question, dans la mesure où les évènements organisés par cette structure, se déroulent souvent bien loin de la commune, de la fréquentation des élus de la commune à ces derniers et du bénéficie final de cette adhésion pour la collectivité.

Monsieur Bernard CALVARIN et Madame Catherine VIGNON indiquent qu'ils ont pu participer à plusieurs de ces évènements dans le Finistère ou à proximité et que ce partage d'expérience avec d'autres élus de communes variées complète utilement les formations organisées par le CNFPT ou l'UBO. Monsieur Bernard CALVARIN précise en outre que ces temps d'échanges sont aussi des temps de rencontre qui permettent de faire la connaissance de partenaires potentiels pour les projets communaux.

Monsieur Alain DUCEUX, s'il ne nie pas l'intérêt des évènements organisés par BRUDED, regrette cependant qu'il n'y ait pas de bilan formalisé de ces actions. Il est rejoint dans ses observation par Monsieur André BEGOC.. Monsieur Bernard CALVARIN rappelle que l'inscription à la lettre d'information de BRUDED permet justement d'être informé des actions menées.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260218-DCM2026_01_07-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 6 abstentions de Monsieur Hervé BOTHOREL, Madame Claudie LE ROUX, Monsieur Alain DUCEUX, Madame Nadège HAVET et Madame Armelle JAOUEN, décide de :

- Renouveler l'adhésion à Bruded pour 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 18 février 2026
Le Maire,
David BRIANT



Le secrétaire de séance,
Jacques KERROS

